

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – Un an : France et outre-mer * : 86 F (13,11 €) ; étranger : 381 F (58,08 €)

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

(*) Plus participation forfaitaire aux frais d'expédition : 110 F (16,77 €) (décret n° 98-1114 du 10 décembre 1998)

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

FONDACTIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.journal-officiel.gouv.fr - 3615/3616 JOURNAL OFFICIEL : 1,29 F (0,20 €/mn)

Standard : 01-40-58-75-00 Renseignements : 01-40-58-79-79 Service associations : 01-40-58-75-96 ou 01-40-58-75-72 Abonnements : 01-40-58-79-20 (8 h 30 à 12 h 30)